

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

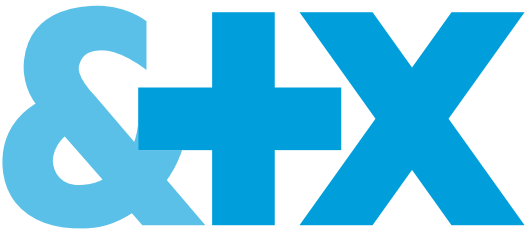


BANQUE POPULAIRE  
Fédération Nationale



BANQUE COOPÉRATIVE ET LOCALE

RAPPORT D'ACTIVITÉS **2024**





## **LES MISSIONS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES BANQUES POPULAIRES**

La Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Banques Populaires et de leurs dirigeants. Elle est le lieu où s'élaborent les positions communes à l'ensemble du réseau.

Garante de l'identité et des valeurs des Banques Populaires, la FNBP valorise leurs actions sur leurs territoires et se présente comme une force de proposition et d'orientation pour inspirer l'avenir et faire rayonner l'identité Banque Populaire.

# SOMMAIRE

01

LA VIE **FÉDÉRALE**

p. 04

02

LA **GOVERNANCE**  
**COOPÉRATIVE** DES  
BANQUES POPULAIRES

p. 11

03

LA **FORMATION**  
DES ADMINISTRATEURS

p. 14

04

LES RELATIONS  
**INSTITUTIONNELLES**  
ET **INTERNATIONALES**

p. 17

05

LES **ENGAGEMENTS**  
**DURABLES** DES  
BANQUES POPULAIRES

p. 20

06

AFFIRMER LA **DIFFÉRENCE**  
**COOPÉRATIVE**  
BANQUE POPULAIRE

p. 26

07

LA **COMMUNICATION**

p. 31

08

LA VALORISATION  
DU **PATRIMOINE**  
**HISTORIQUE**  
BANQUE POPULAIRE

p. 35

09

LES **PARTENARIATS**  
ET LE **MÉCÉNAT**

p. 38

10

LA **FONDATION**  
BANQUE POPULAIRE

p. 43

11

LE DISPOSITIF DE  
**MÉDIATION** BANCAIRE

p. 46

12

LES **ANNEXES**

p. 48

# LA VIE FÉDÉRALE

- > LES INSTANCES FÉDÉRALES
- > L'ANIMATION DU RÉSEAU
- > LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

La Fédération Nationale des Banques Populaires est le lieu où s'élaborent les positions communes pour l'ensemble du réseau des Banques Populaires. Sa force réside dans l'engagement de ses membres, qui comprennent les présidents et les directeurs généraux des quatorze Banques Populaires.

## LES INSTANCES FÉDÉRALES

Au cours de l'année 2024, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) a organisé un total de neuf réunions statutaires, comprenant six conseils d'administration et trois assemblées générales, dont une assemblée élective. Ces réunions ont rassemblé les dirigeants des Banques Populaires, affichant un taux de présence moyen de 91,07 % pour les conseils d'administration et de 95,23 % pour les assemblées générales, y compris les pouvoirs et participations via Teams. En comparaison, les taux de présence en 2023 étaient de 95,5 % et 88 % respectivement.

Les ordres du jour de ces réunions ont abordé plusieurs thèmes majeurs, notamment :

- L'élaboration et la validation de la contribution de la Banque Populaire au plan Groupe «Vision 2030».
- Le lancement d'une réflexion sur la refonte de la formation des présidents et des administrateurs des Banques Populaires.
- L'accompagnement de la réflexion sur l'avenir de la CIBP et le changement de présidence.
- Le suivi des travaux du comité voile et la validation du lancement d'un audit de fonctionnement et concurrentiel.

- Le lancement de l'Université des administrateurs Banque Populaire à Toulouse, prévue pour juin 2025.
- Le suivi du dossier d'organisation et de gestion future de la médiation de la FNBP.
- La présentation des résultats des études de perception du modèle coopératif par les sociétaires et le grand public (DIFFCOOP) et par les collaborateurs Banque Populaire (avec AUDIREP).

Des réunions dédiées des différents comités de la Fédération ont été consacrées en janvier et février 2024 à l'élaboration d'une contribution des Banques Populaires au projet Groupe «Vision 2030». Ces travaux ont abouti à la rédaction des «fondamentaux des Banques Populaires», principes exprimant l'ambition de l'ensemble des maisons-mères Banques Populaires comme l'attachement à la proximité des Banques Populaires au territoire.

Par ailleurs, une concertation avec la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne a été menée autour de ces fondamentaux. Un document commun des deux maisons-

mères a été remis et discuté avec le président du directoire de BPCE, Nicolas NAMIAS. Ce document synthétise les contributions des maisons-mères à l'élaboration du plan stratégique du groupe.

D'autres travaux ont été menés par les dirigeants sur le rôle de leur fédération, sa gouvernance, les modalités de recherche de l'alignement des positions, ses ambitions.

Dans le cadre de son fonctionnement en matière de gouvernance, la FNBP a procédé à la ratification de la candidature à la présidence ou à la vice-présidence du conseil de surveillance de BPCE SA, choisie par ses pairs. Lors de l'assemblée générale du 21 mars 2024, les dirigeants ont confirmé à l'unanimité la candidature de Marie ALLAVENA au poste de vice-présidente du conseil de surveillance de BPCE SA.

L'année 2024 a également été marquée par le départ d'André JOFFRE, président de la FNBP, après deux mandats successifs de trois ans. Philippe HOURDAIN a été élu à l'unanimité le 7 juin 2024 pour le remplacer, avec un





mandat de trois ans, jusqu'au 6 juin 2027. Un nouveau Bureau a été constitué à cette occasion, composé de Christophe BOSSON (1<sup>er</sup> Vice-président), Lionel BAUD (Vice-président), Sabine CALBA (Secrétaire), Sylvie GARCELON (Trésorière) et Karine PUGET (Trésorière-adjointe). Ce bureau exercera également ses fonctions jusqu'au 6 juin 2027.

Le conseil a été informé des travaux engagés par les comités spécialisés et les nouveaux groupes de travail constitués à la demande de Philippe HOURDAIN sur des thématiques telles que :

- Un grand projet stratégique pour Banque Populaire en faveur de l'eau.
- Le lancement d'un observatoire des entreprises.
- Les leviers de reconnaissance du sociétariat.

Ces comités permettent aux dirigeants d'approfondir leur connaissance sur des sujets clés, d'échanger des idées et de prendre des décisions appropriées pour le réseau Banque Populaire.

Parallèlement, le bureau de la FNBP s'est réuni environ dix fois durant l'année 2024. Ces réunions ont permis de faire le point sur le fonctionnement et la gouvernance de la FNBP, ainsi que sur la contribution aux travaux du plan stratégique du Groupe BPCE, la refonte des comités internes et la préparation des ordres du jour des instances de la FNBP (conseils, assemblées générales et séminaires).

Le 8 octobre 2024, Virginie NORMAND a pris ses fonctions de directrice générale de la FNBP et de déléguée générale de la Fondation nationale Banque Populaire. Elle succède à Alain GIRON, qui se consacre désormais à la structure gérant les activités de voile de compétition de Banque Populaire. Elle a été nommée par le président Philippe HOURDAIN lors du conseil d'administration du 16 juillet 2024. Virginie NORMAND a réalisé l'ensemble de sa carrière au sein du Groupe BPCE, dans la filière du marché des entreprises à la Banque Populaire Rives de Paris, puis comme membre du directoire en charge de la « banque des décideurs en région » de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon. Elle a ensuite rejoint les équipes du Développement Banque Populaire au sein de BPCE, comme directrice adjointe. Avant de rejoindre la FNBP, elle occupait les fonctions de directrice des accélérations commerciales autour des sujets de

transformation, de transition et de diversification du pôle Banque de proximité et Assurances du Groupe BPCE.

## L'ANIMATION DU RÉSEAU

Dans son rôle d'animation du réseau, la FNBP a organisé plusieurs réunions au cours de l'année avec ses correspondants en banque, secrétaires généraux, responsables de RSE, d'animation du sociétariat, de communication, de mécénat et de gouvernance. En distanciel ou en présentiel, cette animation permet de partager les bonnes pratiques déployées par les banques, de discuter des projets menés par la FNBP, de co-construire des outils, et de définir des actions mutualisées. Ces points répondent à un fort besoin d'échanges, de partage et de coordination des collaborateurs du réseau. Ce sont également des occasions pour chacun d'enrichir sa culture, ses connaissances et ses compétences métier pour porter collectivement les valeurs du modèle coopératif.



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est composé de tous les présidents  
et directeurs généraux des 14 Banques Populaires :



**PHILIPPE HOURDAIN**  
Président  
Président de la Banque  
Populaire Nord



**CHRISTOPHE BOSSON**  
1<sup>er</sup> Vice-président  
Directeur général  
de la Banque Populaire  
Occitane



**LIONEL BAUD**  
Vice-président  
Président de la Banque  
Populaire Auvergne  
Rhône Alpes



**SABINE CALBA**  
Secrétaire  
Directrice générale  
de la Banque Populaire  
Méditerranée



**SYLVIE GARCELON**  
Trésorière  
Directrice générale  
de la Banque Populaire  
Aquitaine Centre  
Atlantique



**KARINE PUGET**  
Trésorière adjointe  
Présidente de la Banque  
Populaire du Sud



**GÉRARD BELLEMON**  
Administrateur  
Président de la Banque  
Populaire Val de France



**CYRIL BRUN**  
Administrateur  
Directeur général  
de la Banque Populaire  
du Sud



**FRANÇOIS BRUN**  
Administrateur  
Président  
de la CASDEN  
Banque Populaire



**THIERRY CAHN**  
Administrateur  
Président de la Banque  
Populaire Alsace Lorraine  
Champagne



**BENOÎT CATEL**  
Administrateur  
Directeur Général  
de la Banque Populaire  
Grand Ouest



**BERNARD DUPOUY**  
Administrateur  
Président de la Banque  
Populaire Aquitaine  
Centre Atlantique



**DOMINIQUE GARNIER**  
Administrateur  
Directeur général  
de la Banque Populaire  
Alsace Lorraine Champagne



**MICHEL GRASS**  
Administrateur  
Président de la Banque  
Populaire Bourgogne  
Franche-Comté



**ISABELLE GRATIANT**  
Administratrice  
Présidente de la BRED  
Banque Populaire



**PHILIPPE HENRI**  
Administrateur  
Président de la Banque  
Populaire Méditerranée



**BORIS JOSEPH**  
Administrateur  
Directeur général  
de la Banque Populaire  
Rives de Paris



**JEAN-PAUL JULIA**  
Administrateur  
Directeur Général  
de la BRED  
Banque Populaire



**DANIEL KARYOTIS**  
Administrateur  
Directeur général  
de la Banque Populaire  
Auvergne Rhône Alpes



**FRANÇOIS DE  
LAPORTALIÈRE**  
Administrateur  
Directeur général de la  
Banque Populaire  
Bourgogne Franche-Comté



**CATHERINE LEBLANC**  
Administratrice  
Présidente  
de la Banque Populaire  
Grand Ouest



**CATHERINE MALLET**  
Administratrice  
Présidente  
de la Banque Populaire  
Occitane



**MARIE PIC-PÂRIS  
ALLAVENA**  
Administratrice  
Présidente de la Banque  
Populaire Rives de Paris



**NICOLAS POUGHON**  
Administrateur  
Directeur général  
de la Banque Populaire  
du Nord



**PASCAL POUYET**  
Administrateur  
Directeur général  
du Crédit Coopératif



**MATHIEU RÉQUILLART**  
Administrateur  
Directeur général  
de la Banque Populaire  
Val de France



**ISABELLE RODNEY**  
Administratrice  
Directrice générale  
de la CASDEN  
Banque Populaire



**JÉRÔME SADDIER**  
Administrateur  
Président  
du Crédit Coopératif



**VIRGINIE NORMAND**  
Invitée permanente  
Directrice Générale FNBP



# LA GOUVERNANCE COOPÉRATIVE DES BANQUES POPULAIRES

- > LA RÉVISION COOPÉRATIVE
- > ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT  
DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
- > CARTOGRAPHIE DES  
COMPÉTENCES DES CONSEILS  
D'ADMINISTRATION
- > LA BOX DES AG

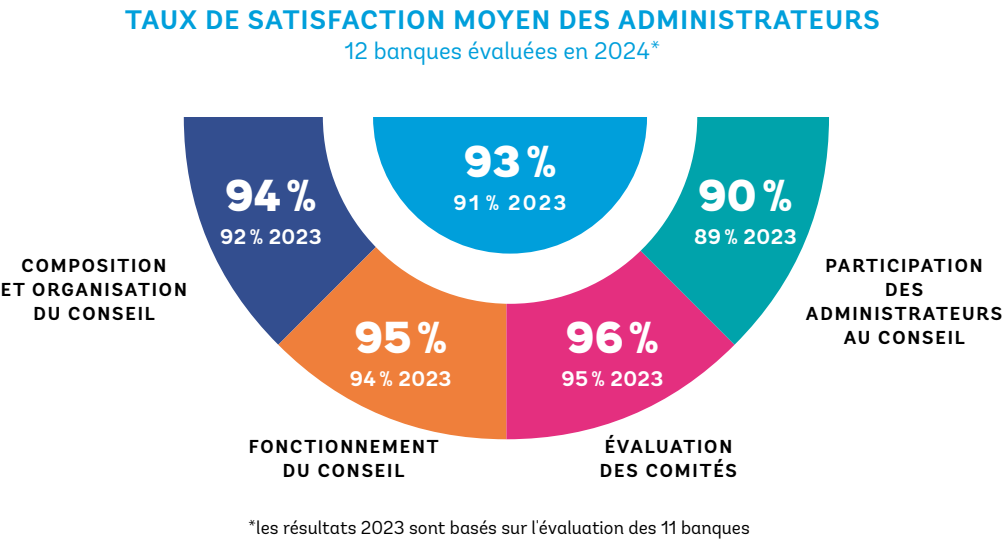
L'évolution continue de la réglementation impose une attention constante afin de préserver l'esprit de la gouvernance coopérative. La FNBP soutient les Banques Populaires dans un environnement réglementaire européen en constante mutation.

## LA RÉVISION COOPÉRATIVE

En 2024, la seconde vague des missions de révision coopérative, initiée en 2018, a été déployée. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi ESS du 31 juillet 2014, qui stipule qu'après une première période de cinq ans, les réviseurs doivent réévaluer l'évolution de la procédure au sein des Banques Populaires. Rappelons que la révision coopérative est un audit externe de l'organisation et du fonctionnement des sociétés coopératives qui vise à s'assurer que la société contrôlée respecte les principes coopératifs.

À l'exception de la Banque Populaire du Nord qui a décalé son processus à 2025, toutes les autres Banques Populaires ont été révisées conformément aux normes en vigueur. De plus, chaque assemblée générale organisée en 2024 a bénéficié d'un retour d'information de la part des réviseurs suite à leur mission.

La Fédération Nationale des Banques Populaires a poursuivi sa collaboration active avec les réviseurs du Groupe pour recueillir leurs conclusions et envisager des évolutions potentielles concernant le cahier des charges, la méthodologie, la présentation des rapports et la finalisation des missions. Les résultats de ces



réflexions ont été intégrés dans un guide pratique destiné aux réviseurs et aux Banques Populaires concernées.

ÉVALUATION DU  
FONCTIONNEMENT DES  
CONSEILS D'ADMINISTRATION

Les entreprises font face à des évolutions économiques, technologiques et sociétales qui augmentent les exigences d'efficacité de leurs conseils d'administration. Dans ce contexte, les Banques Populaires portent une attention particulière à leur fonctionnement. Conformément aux dispositions légales du Code monétaire et financier (articles L. 511-98 et L. 511-100), elles évaluent périodiquement, au moins une fois par an, le fonctionnement de leur conseil d'administration.

Cette mission est confiée au comité des nominations de chaque banque, qui est chargé de rendre compte des résultats et de soumettre toutes recommandations utiles au conseil d'administration. Cette évaluation s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, visant à renforcer la capacité du conseil à remplir ses missions.

Pour accompagner les Banques Populaires dans cette démarche d'analyse, la FNBp a mis en place un dispositif dématérialisé comprenant :

- Un questionnaire d'auto-évaluation personnalisé pour chaque banque, accessible en ligne et envoyé à chaque administrateur via un lien.
- Une flexibilité dans le calendrier d'évaluation, adapté aux besoins des banques.
- Une restitution des résultats sous forme de rapports.
- Un support de restitution des résultats, permettant à chaque banque de présenter ses résultats de manière synthétique ou détaillée lors des conseils d'administration.

Le questionnaire tient compte des orientations sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction, telles que publiées par l'ESMA et l'EBA. En 2024, douze Banques Populaires ont mis en place l'auto-évaluation de leur conseil en collaboration avec la FNBp.

CARTOGRAPHIE DES  
COMPÉTENCES DES CONSEILS  
D'ADMINISTRATION

La Fédération Nationale des Banques Populaires a développé, en 2021, un outil de cartographie des compétences destiné aux membres du comité de nomination des conseils d'administration des Banques Populaires, avec le soutien des banques du réseau. Cet outil vise à

renforcer les performances collectives et individuelles des conseils d'administration en les inscrivant dans une courbe d'apprentissage.

La plateforme de cartographie des compétences est un outil de pilotage dynamique qui offre un accès personnalisé à chaque établissement. Elle permet :

- Aux présidents des Banques Populaires de mieux piloter les compétences individuelles et collectives des conseils d'administration, favorisant ainsi une dynamique de performance accrue.
- Aux membres du comité de nomination de renforcer leur rôle et de faciliter leurs échanges.
- Aux secrétaires généraux de garantir une animation efficace des conseils.
- Aux administrateurs de mieux répondre à leurs besoins de formation, tant collectifs qu'individuels.
- À la FNBP de renforcer la gouvernance du modèle coopératif et d'adapter le plan de formation aux besoins identifiés en matière de montée en compétences.

En 2024, la gestion des compétences des membres du conseil a été renforcée, et l'outil a été actualisé pour répondre aux exigences réglementaires et améliorer son efficacité. Les améliorations incluent :

- Un module d'exportation pour extraire des données et simplifier la création de présentations au format PDF.
- Un simulateur de risques techniques pour évaluer l'impact des départs et des arrivées, facilitant ainsi l'identification et la nomination de nouveaux administrateurs.
- Un tableau de bord interactif permettant de visualiser les compétences disponibles et les écarts à combler, favorisant une démarche d'amélioration continue et un benchmarking avec les résultats des autres Banques Populaires.

En 2024, onze Banques Populaires ont utilisé la plateforme de cartographie des compétences des membres du conseil d'administration.

## LA BOX DES AG

Chaque année, les assemblées générales de sociétaires font partie des moments forts de la vie coopérative des Banques Populaires. Depuis huit ans, la FNBP propose une Box des AG, des outils communs pour accompagner les banques à préparer et à animer ces rendez-vous et pour valoriser leur différence coopérative. Grâce à ces supports (vidéos, éléments graphiques, contenus rédactionnels, etc.), elles peuvent mieux expliquer le modèle coopératif, la gouvernance et l'engagement sociétal à leurs plus de 5 millions de sociétaires.

En 2024, de nouveaux supports ont été proposés aux banques :

- Le film institutionnel Banque Populaire.
- Une interview de Nathalie Dezeure (Natixis) sur des éléments macro-économiques et une interview d'Alain Tourdjman (BPCE) sur l'économie du sport, en référence à l'année olympique et paralympique.
- Des idées d'animation avec le concert Musique et Sport de la Fondation BP (labellisé Olympiade de la culture).
- Une trame de quiz pour les sociétaires.

Différents supports pour promouvoir et expliquer le sociétariat sont régulièrement mis à jour.



# LA **FORMATION** DES ADMINISTRATEURS



La Fédération Nationale des Banques Populaires, centre de formation agréé, soutient annuellement les membres des conseils d'administration des Banques Populaires dans le développement et l'enrichissement de leurs compétences. Cet accompagnement est en adéquation avec les exigences définies par le régulateur et vise à valoriser le modèle coopératif des Banques Populaires. L'objectif principal est d'aider les administrateurs à renforcer leur capacité à assurer une bonne gouvernance de leur établissement et à représenter efficacement les clients sociétaires.

Les administrateurs des Banques Populaires, en tant que sociétaires de leur banque coopérative, représentent leur territoire. Le plan de formation de la FNBP, mis à jour chaque année, les prépare à relever les défis actuels et futurs du secteur bancaire tout en respectant les exigences des régulateurs. En 2024, le nombre de formations à distance a été augmenté pour faciliter l'accès à la formation pour un plus grand nombre d'administrateurs et améliorer leur compréhension d'un modèle bancaire en constante évolution.

Ainsi, la formation des administrateurs des Banques Populaires a sur 2024 enregistré une augmentation significative, avec un nombre accru d'inscrits et un taux de satisfaction de 93 %. Ces résultats témoignent d'un engagement croissant envers la formation continue.

- › Sessions de formation : 46 sessions ont été réalisées en 2024, comparativement à 37 sessions en 2022 et 43 en 2023.
- › Taux de participation : 92 % des administrateurs ont suivi au moins une formation, en hausse par rapport à 82 % en 2023.
- › Heures de formation : environ 3 000 heures de formation ont été dispensées en 2024, contre 1 962 heures en 2022 et 2 451 heures en 2023.

Le plan de formation 2024 pour les administrateurs a été élaboré en réponse aux exigences croissantes de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de la Banque centrale européenne (BCE) et à la nécessité d'une surveillance accrue des risques.

Deux grandes familles de cycles de formation rythment le plan annuel de formation :

- › Le cycle de formation pour les nouveaux administrateurs : dans le cadre de leur agrément, les administrateurs doivent acquérir les neuf compétences dites «Fit and Proper». La BCE exige que ces formations soient complétées dans les six mois suivant leur nomination.
- › Le cycle de formation continue pour les administrateurs confirmés : les administrateurs ont l'obligation de se former tout au long de leur mandat afin de s'adapter aux évolutions



réglementaires. En 2024, les formations ont particulièrement porté sur des sujets tels que les risques informatiques, la cybersécurité, les risques climatiques, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) et les risques financiers.

Par ailleurs, des modules de formation sont proposés en région, au sein même des conseils d'administration. En effet, pour renforcer la compréhension des enjeux spécifiques à chaque banque, deux formations annuelles sont organisées au sein des Banques Populaires. En 2024, 21 formations ont été mises en place dans ce cadre.

En 2025, des modules e-learning seront introduits, permettant aux administrateurs de se former de manière plus flexible et à leur propre rythme, tout en favorisant l'évaluation des compétences.

#### LES CHIFFRES-CLÉS 2024

- › **208** administrateurs ont suivi au moins une formation
- › **92 %** de l'effectif total formé
- › **3 000** heures environ de formation
- › **21** séminaires au sein des conseils d'administration des Banques Populaires
- › **25** séminaires nationaux



# LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET INTERNATIONALES

- > CONFÉDÉRATION  
INTERNATIONALE DES  
BANQUES POPULAIRES (CIBP)
- > COOP.FR

En 2024, la FNBP a poursuivi l'enrichissement de ses interactions avec ses partenaires institutionnels, tant en France qu'à l'étranger. Cet engagement vise deux objectifs principaux : promouvoir la place du modèle coopératif dans un environnement réglementaire et politique en constante évolution, et favoriser le partage de bonnes pratiques entre les coopératives et les banques coopératives, tant au niveau national qu'europpéen et mondial.

## COOP.FR

La FNBP participe au conseil d'administration de COOP.FR et aux travaux de ces instances. COOP.FR regroupe toutes les organisations de coopératives françaises, régies par les différentes lois sur la coopération. COOP.FR est présidé par Jérôme SADDIER, par ailleurs président du Crédit Coopératif. La FNBP participe au conseil d'administration et aux instances opérationnelles de COOP.FR ; elle contribue aux réflexions sur la défense des entreprises coopératives sur le plan national et international ; elle participe également aux travaux pour sensibiliser le gouvernement, les parlementaires ainsi que les médias à l'intérêt du modèle coopératif. La FNBP est activement associée aux travaux de différents groupes de travail constitués au sein de COOP.FR, en particulier le groupe de travail affaires publiques et le groupe de travail communication. Celui-ci a orienté ses travaux

sur la préparation de la célébration de l'Année Internationale des coopératives qui se déroulera en 2025. Le manifeste coopératif défini en 2023 sera le socle de la communication de COOP.FR.

Par ailleurs, la FNBP, représentée par sa directrice générale, est membre du Conseil Supérieur de la Coopération (CSC) qui se réunit périodiquement sous l'égide du membre du gouvernement en charge de la coopération et de l'ESS; le CSC est chargé d'examiner les problématiques liées à l'exercice du statut coopératif dans les différentes familles de coopératives.

### CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES BANQUES POPULAIRES (CIBP)

La CIBP regroupe des banques coopératives au niveau international, représentant plus de 80 millions de sociétaires (Allemagne, Argentine,

Autriche, Belgique, Brésil, Chili, France, Maroc...). Les Banques Populaires françaises sont membres-fondatrices de la CIBP, créée il y a 75 ans. Les banques membres de la CIBP sont convaincues que le modèle coopératif est efficient, moderne et œuvrent pour sa promotion dans le monde.

En mai 2024, les membres de la CIBP se sont réunis à Brasilia pour leur assemblée générale annuelle. À cette occasion, Philippe HENRI, président de la Banque Populaire Méditerranée, a été élu à l'unanimité en tant que nouveau président de la CIBP pour un mandat de trois ans.

Philippe HENRI succède à Marco DE ALMADA, CEO de SICOOB, banque coopérative brésilienne.

M. HENRI a indiqué qu'il souhaite axer les actions de la Confédération sur le développement efficace des affaires entre les membres dans le respect des valeurs coopératives



communes. Philippe HENRI a annoncé que les 75 ans de cette institution internationale seront célébrés lors d'un événement les 5 et 6 juin 2025 à Marseille.

Un autre temps fort de la vie de la CIBP s'est déroulé à Berlin les 29 et 30 octobre 2024, à l'invitation de l'Association nationale des banques coopératives allemandes (BVR).

Cette réunion a permis une présentation détaillée et didactique de l'organisation des banques coopératives en Allemagne, ainsi que du rôle actif et directif de leur fédération nationale. Les participants ont également abordé le projet de l'euro numérique et fait le point sur les travaux engagés par le président Philippe HENRI, qui incluent :

- Le poursuite du développement des affaires sur la base d'accords bi-latéraux entre les membres la CIBP, par exemple entre le Maroc et la France.
- La refonte et la simplification des statuts de la CIBP.





# LES ENGAGEMENTS DURABLES DES BANQUES POPULAIRES

- > EMPREINTE COOPÉRATIVE ET SOCIÉTALE  
DES 14 BANQUES POPULAIRES
- > BANQUE POPULAIRE : 6<sup>E</sup> MÈCÈNE  
DE FRANCE - MÈCÈNAT DE COMPÉTENCES  
ET PARTENARIATS
- > L'EAU, UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE  
POUR BANQUE POPULAIRE  
EN 2024

La FNBP définit chaque année le cadre des actions de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) pour l'ensemble du réseau des Banques Populaires, assurant leur coordination et promotion. Ces actions sont guidées par la raison d'être Banque Populaire : « Résolument coopérative et innovante, Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire ».

## EMPREINTE COOPÉRATIVE ET SOCIÉTALE DES 14 BANQUES POPULAIRES

La collecte annuelle de l'Empreinte Coopérative et Sociétale (ECS) des Banques Populaires, initiée en 2011, illustre l'engagement historique et distinctif des Banques Populaires, bien avant l'introduction de la réglementation CSRD. Cette collecte, basée sur la norme ISO 26000, évalue l'engagement en matière de responsabilité sociétale des entreprises des Banques Populaires, mettant en avant leur approche coopérative, indépendante des considérations commerciales et réglementaires, ainsi que leur impact territorial au sein des quatorze maisons-mères.

Pour l'année 2024, le bilan de l'ECS fait état de 7 054 actions réalisées au profit de la société et des territoires, pour un montant total de 211,4 millions d'euros. Ces actions sont classées selon les 7 chapitres de la norme ISO 26000. Comparativement à l'édition précédente, l'empreinte coopérative et sociétale a connu une augmentation significative, avec une hausse de 9 % du nombre d'actions et de 10 % en termes de montant, soit 16,8 millions d'euros supplémentaires. Cette croissance est



portée par les chapitres « engagement sociétal » et « environnement », constatée dans toutes les thématiques de la norme ISO 26000 et concerne l'ensemble des banques du réseau, reflétant une augmentation continue et historique de l'engagement des Banques Populaires. En moyenne, 3 % du Produit Net Bancaire (PNB) est investi dans l'ECS, les investissements territoriaux variant entre 1,2 % et 4,6 % du PNB.

En ce qui concerne la répartition des actions, 80 % des initiatives recensées sont orientées vers des actions sociétales liées au mécénat, aux partenariats et aux fondations. De plus, les thématiques relatives aux relations et conditions de travail représentent plus de 45 % des montants alloués.

Les données de cette empreinte coopérative et sociétale sont collectées auprès de plus de 700 interlocuteurs différents au sein des banques, incluant des services tels que les risques climatiques, la communication, les achats, le développement, le secrétariat général, les ressources humaines et la comptabilité. Ce processus de collecte illustre un véritable travail collaboratif et transversal, en accord avec la raison d'être et la politique RSE de chaque



## L'EMPREINTE COOPÉRATIVE ET SOCIÉTALE DES BANQUES POPULAIRES EN 2024



**211,4 millions €**  
+10% PAR RAPPORT À 2023



**7 054 actions**  
+9% PAR RAPPORT À 2023



**3% du PNB**  
X2 EN 5 ANS

Banque Populaire, ainsi qu'au niveau national au sein de la Fédération. Ce processus est audité par un organisme conseil extérieur (Goodwill Management), par banque et par chapitre, en vue de vérifier la conformité à la norme ISO 26000.

### **BANQUE POPULAIRE : 6<sup>E</sup> MÉCÈNE DE FRANCE - MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES ET PARTENARIATS**

En 2024, les Banques Populaires ont été identifiées pour la première fois comme le 6<sup>e</sup> mécène de France, tant en termes de montant investi qu'en nombre d'actions réalisées dans toutes leurs régions. Au total, 46,3 millions d'euros ont été versés en soutien sociétal, correspondant à 5 000 initiatives (sur la base de chiffres 2023). Parmi ces actions, 1 300 sont spécifiquement liées à la promotion de l'entrepreneuriat, en collaboration avec des organisations telles que Réseau Entreprendre, Entreprendre pour Apprendre et Adie. De plus, 2 millions d'euros ont été alloués à un accompagnement spécifique pour les TPE et PME en difficulté, ce qui s'inscrit dans l'identité même de la Banque Populaire. La FNBP joue un rôle actif dans la collecte de toutes ces données et dans l'animation des correspondants RSE.

Par ailleurs, elle participe également à la mise en œuvre d'une politique de mécénat de compétences, développée à partir des réflexions menées par les dirigeants du comité RSE et Raison d'être en 2020. Cette politique va au-delà des simples accords de mécénat de compétences inscrits dans les accords du Groupe.

La plateforme « So Pop », déployée avec une architecture et des processus communs au niveau national, permet à chaque Banque Populaire de gérer sa propre politique de mécénat de compétences, souvent en lien avec sa Fondation. Cette plateforme facilite la mise en place d'un mécénat de compétences solidaire, qui peut s'étendre de quelques heures à plusieurs mois, selon le choix des collaborateurs, sur ou hors temps de travail.

Cette politique de mécénat de compétences permet aux collaborateurs de s'engager activement dans le développement de leur territoire, en collaboration avec des associations alignées avec la raison d'être de la banque. En 2024, plus de 900 collaborateurs ont participé à plus de 3 000 heures de bénévolat, répondant ainsi aux besoins de plus de 50 associations soutenues.

Des actions nationales et collectives ont été coordonnées au dernier trimestre auprès des dix Banques Populaires membres, en faveur de l'association Banque alimentaire, notamment lors de l'événement World Cleanup Day.

En 2024, la plateforme co-développée par Wenabi et la Fédération a été étendue aux collaborateurs des Caisses d'Épargne, avec le soutien de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne. Cela renforce l'impact des maisons-mères sur leur engagement territorial.

### **L'EAU, UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE POUR BANQUE POPULAIRE EN 2024**

En 2024, la Banque Populaire a fait de l'eau une priorité stratégique. Tout au long de l'année, diverses actions de sensibilisation et d'échanges ont été mises en œuvre, notamment l'organisation d'un comité RSE dédié à la réflexion sur cette thématique. De nombreux livrables ont été produits, incluant des interviews, un livre blanc et le partage de documents de synthèse ou de benchmark. Ces ressources ont été proposées aux Banques Populaires en complément des échanges participatifs avec les correspondants RSE lors de journées dédiées, ainsi qu'avec les administrateurs lors de formations RSE sur le sujet de l'eau.

Parallèlement, un partenariat national a été signé entre la FNBP et la SNSM en mai 2024. Ce partenariat vise à soutenir la politique de bénévolat et à garantir la disponibilité des sauveteurs bénévoles. La convention, applicable dans chaque région, permet aux sauveteurs bénévoles, qui sont également collaborateurs



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 novembre 2024

## Les Banques Populaires font de l’eau une priorité stratégique.

Les Banques Populaires affirment leur ambition de faire de l’EAU, une priorité majeure, en accompagnant leurs clients, leurs sociétaires et tous les acteurs concernés dans leur projet de gestion durable de l’EAU. En tant qu’acteur bancaire engagé au cœur des territoires, inscrit dans un Groupe à impact positif, Banque Populaire entend accompagner les transitions sociétales et environnementales et soutenir encore plus activement l’économie bleue.

L’eau est un **défi majeur qui porte un fort enjeu économique, social, politique et de santé publique**. La France, pays d’eau par nature, est particulièrement touchée par les changements climatiques qui ont un effet direct sur le cycle de l’EAU. **Toutes les régions et leurs populations, sont impactées** par ces événements extrêmes, restrictions, crues, inondations, sécheresse, fonte des glaciers.... C’est également un véritable enjeu de performance et de continuité pour les entreprises.



des Banques Populaires, de bénéficier d’un minimum de huit jours ouvrés par an d’auto-risation d’absence pour se former, participer à des instances et réaliser des missions opérationnelles.

À la fin de l’année 2024, les Banques Populaires ont décidé de regrouper et d’unir leurs actions RSE territoriales autour de la nouvelle priorité nationale de l’eau. Dans un communiqué de presse, elles ont affirmé leur engagement à devenir la première banque en matière de gestion et de préservation de l’eau d’ici 2030, en visant à être reconnues pour leur engagement sociétal en faveur de l’eau, en mettant l’accent sur la protection du patrimoine

naturel, la dimension environnementale, ainsi que l’éducation et la sensibilisation du grand public, des jeunes et des entreprises.

Enfin, la FNBP a décidé, fin 2024, de réorienter les actions et le budget du Fonds de dotation Banque Populaire vers des associations, afin de fournir un soutien à long terme, notamment au comité national de recherche, tout en offrant également un soutien à court terme au niveau régional et territorial, avec un accent particulier sur des journées dédiées aux TPE et PME.

# AFFIRMER LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE BANQUE POPULAIRE

- > DÉPLOIEMENT DE L'ÉLAN  
COOPÉRATIF POUR LES BANQUES  
POPULAIRES
- > PERCEPTION DU MODÈLE COOPÉRATIF
- > VALORISATION DES PARTS SOCIALES  
POUR LES COLLABORATEURS  
SOCIÉTAIRES
- > TABLEAU DE BORD  
SOCIÉTARIAT DES  
BANQUES POPULAIRES

La FNBP appuie les Banques Populaires dans la valorisation de leur modèle coopératif, afin de faire rayonner leur différence coopérative. Conformément à ses statuts, la FNBP veille à ce que l'expression et les intérêts des sociétaires soient pris en compte concernant le caractère coopératif des Banques Populaires et du Groupe BPCE. Elle participe également à l'élaboration de la stratégie du Groupe BPCE, en mettant l'accent sur les Banques Populaires. De plus, la FNBP favorise et coordonne les actions relatives au sociétariat et à la coopération.

## DÉPLOIEMENT DE L'ÉLAN COOPÉRATIF POUR LES BANQUES POPULAIRES

Les questions relatives au sociétariat sont abordées lors de chaque conseil d'administration de la Fédération. En 2024, le comité sociétariat s'est réuni à deux reprises pour suivre les avancées de l'initiative « Élan Coopératif 2024/2030 », qui constitue la feuille de route stratégique coopérative de la FNBP, adoptée par les quatorze Banques Populaires.

Trois comités stratégiques ont été mis en place pour formaliser les principaux axes communs des Banques Populaires, qui seront partagés par les dirigeants exécutifs et non exécutifs dans les années à venir. Ces axes mettent en avant l'importance de la différence coopérative, intégrant la culture entrepreneuriale et l'engagement territorial.

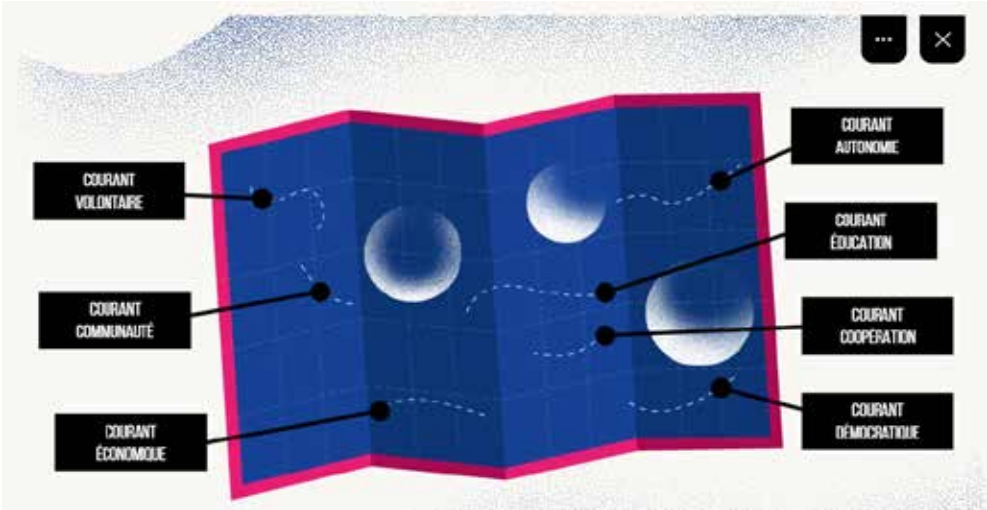
Les réflexions issues de ces comités stratégiques ont également nourri les discussions au sein des comités stratégiques du Groupe BPCE.

## PERCEPTION DU MODÈLE COOPÉRATIF

Pour la première fois, un pilier coopératif a été intégré dans le projet du groupe «Vision 2030». Cela permettra de soutenir les actions des maisons-mères et de leurs fédérations tout en coordonnant les initiatives du groupe, créant ainsi une dynamique collective renforcée.

De nombreux indicateurs ont été partagés, notamment la valorisation de l'Empreinte Coopérative et Sociétale, ainsi que l'objectif d'atteindre 80% de collaborateurs sociétaires d'ici 2030.

La Fédération Nationale des Banques Populaires a mené deux études pour soutenir la réflexion sur les valeurs coopératives. La première étude, DIFFCCOP, se concentre sur la perception du modèle coopératif par les Français. En complément, deux études régionales ont été réalisées pour les Banques Populaires Aquitaine Centre Atlantique et de Bourgogne Franche-Comté. Les résultats de l'enquête DIFFCOOP ont permis d'en tirer des enseignements et mieux articuler réflexion et actions.





En complément, une première enquête a été lancée en 2023 auprès de tous les collaborateurs des Banques Populaires pour évaluer leur perception du modèle coopératif, afin de partager les points forts et les axes d'amélioration. Les résultats ont révélé un souhait de formation accru au modèle coopératif. En réponse à cette demande, deux modules de formation spécifiques ont été développés et sont disponibles sur la plateforme de formation du groupe. En 2024, ces modules de formation ont été actualisés et déployés auprès des correspondants des Banques Populaires de la FNBP, ce qui a permis de former plus de 9 400 collaborateurs au modèle coopératif.

Parallèlement, les trois nouvelles promotions d'inspecteurs ont été sensibilisées au modèle coopératif grâce à une coanimation entre la FNBP et la FNCE. Les formations coopératives pour les administrateurs des Banques Populaires ont également été renforcées, tant au niveau national que régional. Les présidents des comités sociétariat des Banques Populaires ont été réunis pour échanger sur les enseignements tirés des révisions coopératives et les avancées de l'élan coopératif.

La FNBP s'appuie sur les correspondants sociétariat des Banques Populaires pour

déployer ses initiatives. En 2024, ces correspondants se sont réunis mensuellement, avec une rencontre en présentiel, afin de valoriser les actions menées et de partager les bonnes pratiques. Un benchmark des meilleures pratiques d'animation des assemblées générales de sociétaires a également été réalisé.

Enfin, les équipes et les directeurs généraux des Fédérations ont participé à la 5<sup>e</sup> édition du challenge de la DRH Groupe «Innove ta banque» pour accompagner les étudiants dans leur vision et leur présentation écrite et orale sur «le modèle coopératif du futur». Les étudiants de Lille ont remporté le premier prix, mettant en avant la modernité du modèle coopératif.

## **VALORISATION DES PARTS SOCIALES POUR LES COLLABORATEURS SOCIÉTAIRES**

En 2023, le conseil d'administration de la Fédération Nationale des Banques Populaires a approuvé le principe permettant aux collaborateurs d'investir leur intéressement ou participation en parts sociales de leur établissement dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise (PEE). Ce projet inclut également un mécanisme d'abondement pour encourager l'investissement, applicable aux établissements qui le souhaitent.

La mise en œuvre opérationnelle de ce projet a été confiée à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Groupe, en collaboration avec Natixis Interépargne, et a été finalisée en mai 2024. La FNBP a soutenu ce projet à chaque étape, en informant les dirigeants et en fournissant des kits d'information et de communication aux Banques Populaires, tout en participant à des groupes de travail dédiés.

En 2024, onze Banques Populaires ont mis en place ce projet. Avant le lancement de la campagne, près de 55 % des collaborateurs



## TABLEAU DE BORD SOCIÉTARIAT DES BANQUES POPULAIRES

des Banques Populaires étaient éligibles. Lors de la campagne de 2024, 25 % des éligibles, soit 4414 collaborateurs, ont souscrit au moins une part sociale. Parmi eux, près d'un quart sont devenus sociétaires pour la première fois. À l'issue de la campagne, environ 62 % des collaborateurs étaient sociétaires, représentant une augmentation d'environ 7 %.

La campagne a été élargie aux collaborateurs de BPCE en mai 2024, répondant à la volonté des dirigeants de mieux sensibiliser les employés de l'organe central (hors GFS) au modèle coopératif. Ce projet, dénommé « Opéra », a rencontré un grand succès. La Fédération a également contribué à la formulation des messages pour la première campagne de communication globale sur le modèle coopératif du groupe et le sociétariat.

Un tableau de bord sociétariat dynamique, développé sous Power BI, a été mis en service en mai 2024. Cet outil permet à chaque Banque Populaire de mieux piloter ses indicateurs spécifiques liés au sociétariat tout en offrant une vue d'ensemble des chiffres clés à l'échelle nationale.

Le tableau de bord inclut des indicateurs stratégiques tels que le ratio des parts sociales par rapport aux fonds propres, le taux de dispersion du capital, la répartition des sociétaires par tranche d'âge ou par montant d'encours, ainsi que le taux d'équipement des sociétaires. Chaque Banque Populaire peut ainsi suivre ses indicateurs et les comparer à la moyenne nationale ou analyser leur évolution dans le temps.

En moyenne, l'outil enregistre 2 500 connexions par trimestre et est accessible aux dirigeants exécutifs et non exécutifs des Banques Populaires, aux secrétaires généraux et aux correspondants sociétariat des Banques Populaires.



# LA COMMUNICATION

- > BILAN COOPÉRATIF ET SOCIÉTAL
- > LES RÉSEAUX SOCIAUX
- DE LA FBNP
- > QUATORZE

La communication de la FBNP a poursuivi ses objectifs de valorisation et de promotion du modèle coopératif et de l'engagement sociétal des Banques Populaires. Elle contribue à l'animation du réseau en mutualisant des outils et des actions de communication.

## BILAN COOPÉRATIF ET SOCIÉTAL

Depuis plus de dix ans, les quatorze Banques Populaires évaluent et rapportent les actions coopératives et responsables qu'elles mettent en œuvre sur leurs territoires. Ces actions sont quantifiées et valorisées financièrement chaque année à travers l'Empreinte Coopérative et Sociétale (ECS), qui reflète leur engagement coopératif. Le dispositif de communication lié à cet engagement responsable repose sur trois axes : la proximité territoriale, la culture entrepreneuriale et l'engagement coopératif durable. Une brochure chiffrée a été élaborée pour présenter de manière synthétique les résultats, la raison d'être, ainsi que l'outil ECS. Cette brochure contient des données chiffrées illustrant l'engagement des Banques Populaires sur chaque thématique, accompagnées d'exemples concrets des actions réalisées sur le terrain. Elle est diffusée au sein des Banques Populaires, dans le Groupe, ainsi qu'aux partenaires de la FBNP et à certains élus, tels que les présidents de région et les présidents des commissions au Sénat et à l'Assemblée nationale.

En complément, une page web incluant certaines données chiffrées a été mise en ligne sur le site commercial de la Banque Populaire et sur le site FBNP, avec des déclinaisons régionales.

Comme les précédentes années, des vidéos témoignages sont également réalisées tout au long de l'année pour les Banques Populaires



qui le souhaitent afin de valoriser les initiatives emblématiques coopératives et RSE.

Par ailleurs, 4 communications thématiques sur les réseaux sociaux ont également été diffusées, sur des sujets d'actualité comme « sport » ou « entrepreneuriat ».

LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA FNB

En 2024, la FNB a communiqué sur LinkedIn. Au cours de l'année, environ 750 abonnés ont rejoint la page, portant le total à 2 495 abonnés à la fin décembre. Cette plateforme a permis de partager et d'échanger sur divers sujets, avec 52 publications ou republications ayant



été consultées par plus de 1 000 visiteurs uniques, générant plus de 3 000 réactions et environ 200 commentaires. Les thématiques abordées portent sur les actions autour du modèle coopératif, la formation des administrateurs, les partenariats avec l'Adie ou Entreprendre pour Apprendre. Un nouveau rendez-vous mensuel a également été instauré pour traiter de l'histoire et des archives des Banques Populaires.

QUATORZE

La newsletter Quatorze est destinée exclusivement à un public interne, incluant les collaborateurs et les administrateurs des Banques Populaires. Son objectif est de présenter l'actualité du réseau, de partager des initiatives pertinentes ou innovantes, et de renforcer l'identité ainsi que la fierté d'appartenance au réseau. Elle est envoyée par e-mail chaque jeudi vers 14 heures.

En 2024, 50 numéros hebdomadaires ont été publiés, dont trois numéros spéciaux concernant des nominations. La newsletter est envoyée chaque semaine à plus de 5 500 destinataires. Le taux d'ouverture moyen pour chaque numéro est de 29 %, comparé à 12 % en 2023. Les thématiques les plus fréquemment abordées en 2024 sont : entrepreneuriat, récompense, commercial, sport (principalement autour des Jeux Olympiques et Paralympiques) et partenariat.

Les Banques Populaires ont été partenaires des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La Fédération, comme la Fondation, ont mené des activations de ce partenariat notamment pour renforcer le lien entre modèle coopératif, engagement sociétal et valeurs sportives :

- Dans le cadre du partenariat avec EPA, les jeunes ont consacré leur mini-entreprise au thème du sport et de l'inclusion et ont participé à un challenge régional puis national pour sélectionner les meilleurs projets. Les équipes gagnantes ont été invitées à assister à des épreuves des Jeux Paralympiques.
- Un concert « sport et musique » a été imaginé par la Fondation Banque Populaire ; des lauréats ont été sélectionnés pour participer à l'exposition « Le corps en mouvement » au Petit Palais ; 15 lauréats de la Fondation ont obtenu une médaille aux Jeux Paralympiques.
- Le Relais de la Flamme a marqué une étape devant les locaux de la Fédération.
- La Fédération et la Fondation ont convié une quarantaine de relations et partenaires à assister à des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- Enfin fierté interne : un collaborateur de la FNBP a été sélectionné pour courir le Marathon pour tous, il a relevé le défi dans un beau temps : 4H45min40sec.



# PREVair

ÉPURATION DES FUMÉES  
PREVair

AIR RECYCLÉE  
PREVair

ISOLATION PHONIQUE ET  
THERMIQUE DU BÂTIMENT  
PREVair

RÉCUPÉRATEUR  
DE PAPIERS  
PREVair

FILTRATION DES  
PIGMENTS DE PENTURE  
PREVair

CONTRÔLE  
ANTIPOLLUTION  
PREVair

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE  
DES DÉCHETS DE BOIS  
PREVair

MACHINE  
INSONORISÉE  
PREVair

RÉCUPÉRATION DES HUILES  
POUR TRAITEMENT  
PREVair

STOCK FUEL AVEC  
BAC DE RÉTENTION  
PREVair

VÉHICULE ÉLÉVATEUR  
ÉLECTRIQUE  
PREVair

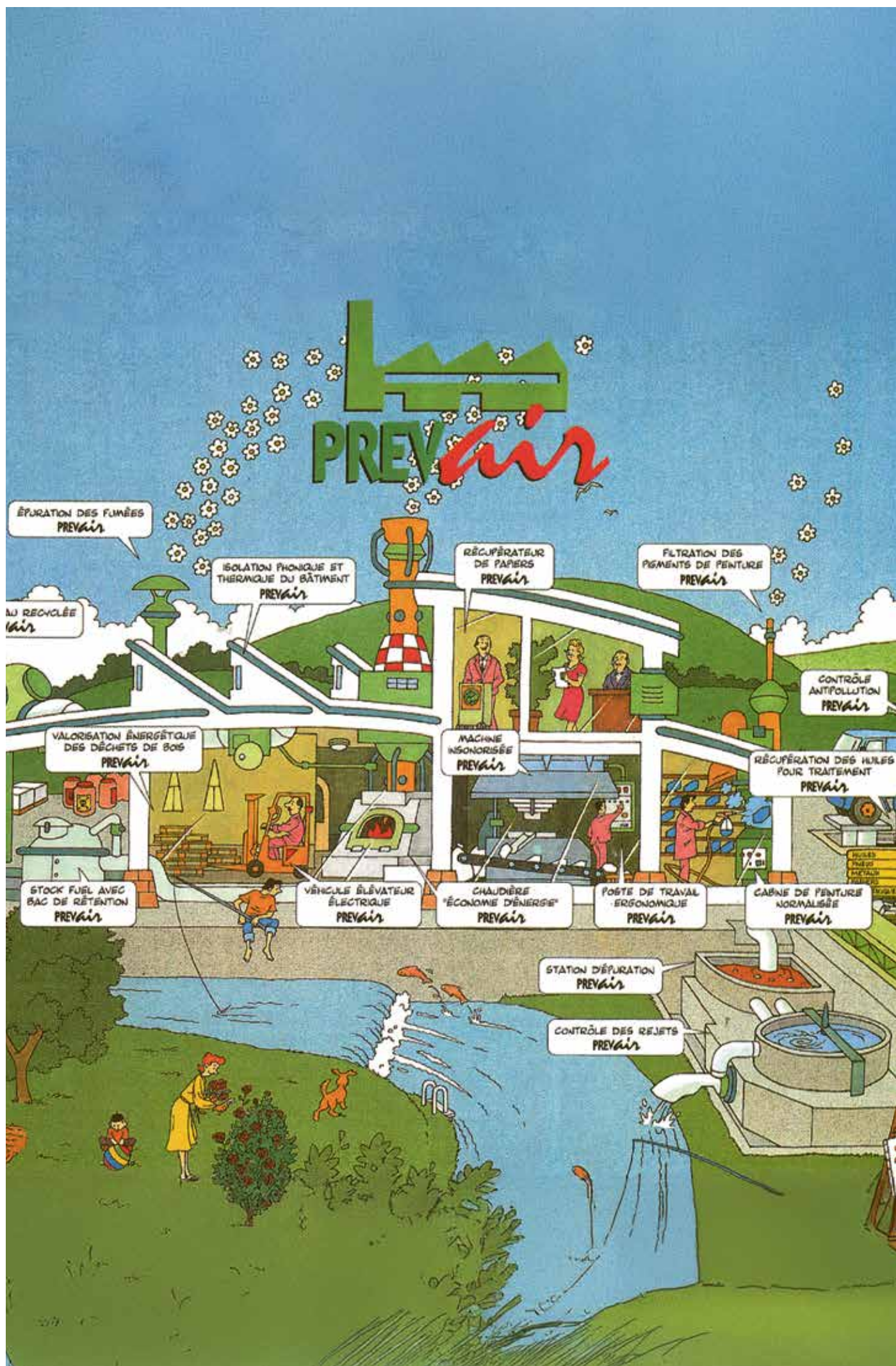
CHAUDIÈRE  
"ÉCONOMIE D'ÉNERGIE"  
PREVair

POSTE DE TRAVAIL  
ERGONOMIQUE  
PREVair

CABINE DE PENTURE  
NORMALISÉE  
PREVair

STATION D'ÉPURATION  
PREVair

CONTRÔLE DES REJETS  
PREVair



# LA VALORISATION DU **PATRIMOINE** **HISTORIQUE** BANQUE POPULAIRE

- > ENRICHISSEMENT  
DU FONDS D'ARCHIVES
- > ARCHIVES ORALES
- > COLLECTE DE NOUVEAUX  
TÉMOIGNAGES ÉCRITS
- > VALORISATION DES ARCHIVES  
ET DE L'HISTOIRE  
DE LA BANQUE POPULAIRE

La Banque Populaire, forte de plus de 145 ans d'histoire, a connu des transformations continues tout en restant fidèle à ses racines coopératives et à ses valeurs entrepreneuriales. Son évolution a toujours été ancrée dans une proximité avec les territoires et leurs spécificités. La collecte, la conservation, la transmission et le partage de cette mémoire collective sont des missions essentielles qui permettent de comprendre les fondements de l'institution et d'éclairer les enjeux actuels et futurs.

Dans ce contexte, la mission Archives et Histoire se consacre à l'étude et à la préservation des moments clés de l'histoire de la Banque Populaire, afin de transmettre cet héritage et d'enrichir le futur avec le passé.

## ENRICHISSEMENT DU FONDS D'ARCHIVES

### VERSEMENTS D'ARCHIVES

Les efforts de collecte et de traitement des archives historiques de la Banque Populaire se sont poursuivis. En 2024, 75 nouvelles boîtes d'archives ont été collectées, triées et classées, enrichissant ainsi le fonds patrimonial. Ce travail rigoureux garantit la préservation de documents essentiels, témoins des évolutions économiques, sociales et culturelles du groupe. L'intérêt pour ce fonds d'archives a également augmenté, avec une dizaine d'étudiants, chercheurs et doctorants issus de disciplines variées (histoire, sociologie, économie) utilisant ces

ressources pour des projets académiques. Ces collaborations illustrent la richesse des fonds d'archives, qui offrent des perspectives uniques sur des thématiques telles que le mutualisme et l'innovation bancaire.

### ARCHIVES ORALES

Quatre nouveaux entretiens, totalisant six heures d'enregistrements, ont été réalisés avec d'anciens collaborateurs, dirigeants et présidents, permettant de conserver des témoignages sur les évolutions et les valeurs du groupe. Le dispositif d'enregistrement, initialement centralisé à Paris, a été décentralisé pour faciliter l'accès et la participation des témoins dans les Banques Populaires régionales.

### COLLECTE DE NOUVEAUX TÉMOIGNAGES ÉCRITS

Le partenariat entre la mission archives et histoire de la Banque Populaire et l'Université

d'Angers a donné lieu à un nouveau projet de collecte de témoignages écrits, en collaboration avec les étudiants du master Archives. Ce projet a permis de recueillir les récits d'anciens dirigeants, présidents et collaborateurs, offrant un éclairage sur leurs expériences et la perception du modèle coopératif. Les contributions constituent une ressource précieuse pour comprendre comment ce modèle a façonné la culture et les pratiques du groupe au fil des décennies.

### VALORISATION DES ARCHIVES ET DE L'HISTOIRE DE LA BANQUE POPULAIRE

#### CONTRIBUTIONS

##### AUX EXPOSITIONS MUSÉALES

En 2024, la mission histoire a renforcé son engagement en contribuant à deux expositions majeures. Au Musée national de la Marine, une exposition sur la course au large a présenté l'histoire des marins, avec des objets emblématiques de la Banque Populaire. Au Musée de Cluny, l'exposition «Faire parler les pierres de Notre-Dame» a exploré l'histoire de cet édifice à travers des documents fournis par la mission histoire, éclairant le rôle des Banques Populaires dans les campagnes de restauration après l'incendie de 2019.

##### VIDÉO SUR L'HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA BANQUE POPULAIRE

En 2024, la mission archives et histoire a produit une nouvelle vidéo dédiée à l'engagement environnemental de la Banque Populaire, mettant en avant les produits financiers PréVair et CodeVair, lancés dans les années 1990. Ces produits ont été conçus pour accompagner les particuliers et les entreprises dans des projets respectueux de l'environnement. Cette vidéo souligne le rôle précurseur de la Banque Populaire dans l'élaboration de produits financiers «verts», témoignant de son engagement précoce en faveur du développement durable.





**EXPERTISE HISTORIQUE AUPRÈS DES BANQUES RÉGIONALES**

En 2024, la mission archives et histoire a poursuivi son rôle d'appui auprès des entités du groupe, contribuant à la valorisation du patrimoine commun. Deux événements majeurs ont été célébrés : les 40 ans de la Fondation Crédit Coopératif, mettant en lumière son rôle en faveur de la solidarité, et les 50 ans de partenariat entre la CASDEN et les Banques Populaires. La mission a contribué à la mise en avant de documents historiques pour ces deux anniversaires.



# LES PARTENARIATS ET LE MÉCÉNAT

- > AMÉLIORER LA PERCEPTION  
DU MODÈLE COOPÉRATIF
- > FAVORISER L'INCLUSION  
PAR L'ENTREPRENEURIAT  
SUR L'ENSEMBLE  
DU TERRITOIRE

La politique de mécénat de la FNBP a pour objectif de renforcer l'impact sociétal des Banques Populaires en favorisant la connaissance et la valorisation du modèle coopératif, l'inclusion par l'entrepreneuriat et la lutte contre la fragilité financière. Cette stratégie de mécénat est destinée à être mise en œuvre dans toutes les régions par les Banques Populaires. Les actions de mécénat sont financées par le fonds de dotation de la FNBP, créé en 2012, qui reçoit des contributions des douze Banques Populaires régionales, du Crédit Coopératif et de la CASDEN Banque Populaire. À la fin de l'année 2024, les partenariats ont été développés en lien avec les priorités stratégiques de la Fédération, notamment la culture coopérative, la culture entrepreneuriale et l'ancrage territorial. Les fonds budgétaires ont été réalloués par les membres du conseil d'administration pour répondre à ces priorités.

## AMÉLIORER LA PERCEPTION DU MODÈLE COOPÉRATIF

### CHAIRE LYON 3

La Chaire de recherche Lyon 3 Coopération, fondée en 2014 à l'Université Jean Moulin Lyon 3, se consacre à la valorisation du modèle coopératif dans un environnement concurrentiel. Son objectif est de comprendre comment le modèle coopératif peut devenir un facteur

différenciant pour le développement et la performance économique. Pour ce faire, la chaire a développé un baromètre d'image nommé DIFFCOOP.

En 2024, une analyse des données de ce baromètre a été réalisée pour en tirer des enseignements et les relier à des projets concrets en lien avec « l'élan coopératif des Banques Populaires ». Un échantillon de 2 443 Français représentatifs a été interrogé. Les résultats montrent que Banque Populaire se distingue moins que d'autres banques coopératives sur les différentes dimensions de l'image coopérative, bien que sa notoriété coopérative augmente auprès de ses clients.

Les recommandations issues de cette analyse ont été présentées au conseil d'administration de la FNBP. Il a été suggéré de créer un lien entre le cœur de métier et le modèle coopératif pour capitaliser sur les atouts, par exemple, à travers une offre commerciale dédiée. Il a également été recommandé d'investir davantage dans la vie démocratique en établissant des liens avec les bénéficiaires clients, comme la relance des campagnes d'idéation pour les sociétaires. Enfin, un plan de communication ambitieux et national, adaptable aux régions, a été proposé pour affirmer le territoire de marque coopératif.

Parallèlement, deux études régionales ont été réalisées pour les Banques Populaires, l'une pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et l'autre pour la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté afin de fournir aux maisons-mères un diagnostic plus précis en fonction de leur région. Les banques éligibles à ces enquêtes régionales annuelles changent chaque année pour garantir l'équité et s'aligner sur leurs priorités.

UNIVERSITÉ D'ANGERS

La première Banque Populaire coopérative a été fondée à Angers en 1878, ce qui a inspiré d'autres villes comme Menton, Marseille, Nice et Antibes à développer des initiatives similaires basées sur des valeurs communes. Le partenariat établi en 2019 avec l'Université

d'Angers et son master d'archivistique est donc naturel et légitime. Depuis lors, de nombreuses contributions ont été fournies par les étudiants de la section archives.

En 2024, l'Université a collecté des témoignages oraux et écrits de dirigeants exécutifs et non exécutifs des Banques Populaires sur le modèle coopératif. Ce travail permet de conserver et de préserver l'histoire des Banques Populaires, d'éclairer les décisions futures et de valoriser l'expérience des collaborateurs et dirigeants qui ont façonné cette histoire.

FAVORISER L'INCLUSION PAR L'ENTREPRENEURIAT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'ADIE : UN SOUTIEN DURABLE

L'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) est une association qui aide les personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire à créer leur entreprise et à générer leur propre emploi. En tant qu'acteur majeur du microcrédit en France, l'Adie accompagne les porteurs de






projets dans le lancement de leurs micro-entreprises pour garantir leur pérennité.

Depuis plus de 25 ans, l'Adie collabore avec les Banques Populaires, qui demeurent en 2024 le premier partenaire financier de l'association, finançant 21 % de la production de micro-crédits. En 2024, près de 41,7 millions d'euros de lignes de crédit ont été accordées, permettant de financer 8 853 microcrédits (7 421 microcrédits professionnels et 1 432 microcrédits mobilité), contribuant ainsi à la création ou au maintien de 8 268 emplois, qu'ils soient indépendants ou salariés.

Les Banques Populaires abondent également un fonds de prêt d'honneur pour les jeunes, récompensent les parcours les plus emblématiques à travers le Prix Jeunes CréAdie

- Banque Populaire et relaient toutes les campagnes de visibilité destinées à mieux faire connaître l'Adie. La FNBP complète ce soutien par une convention de mécénat nationale et triennale axée sur l'entrepreneuriat des jeunes. Cette convention a été renouvelée en 2024 sur 3 grands projets :

- Programme «Je deviens entrepreneur» : formation collective gratuite, certifiante et d'une durée minimum de 35 heures, permettant aux jeunes porteurs de projet d'acquérir les compétences nécessaires pour créer et gérer leur entreprise.
- Prix CréAdie : prix régional annuel récompensant un créateur âgé de 18 à 30 ans, financé et accompagné par l'Adie,



qui se distingue par son esprit entrepreneurial. Les lauréats régionaux concourent ensuite pour le Prix Jeunes CréAdie Banque Populaire au niveau national.

- Campagnes de communication «RDV de l'ADIE» : événements organisés en février, juin et octobre, visant à promouvoir l'entrepreneuriat comme levier d'insertion et à sensibiliser les jeunes créateurs au microcrédit.

### **ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE : ÉVEILLER LES JEUNES À L'ENTREPRENEURIAT**

La FNBP soutient également l'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA) à travers son fonds de dotation. Cette association prépare les jeunes au monde professionnel en adoptant une approche pédagogique basée sur «apprendre en faisant». Le programme phare, la Mini-Entreprise®, permet à une classe et son enseignant de construire une véritable entreprise durant une année scolaire, gérant l'ensemble des étapes de création.

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la FNBP et l'association EPA ont lancé le programme «3,2,1 Entreprenez». Ce programme offre aux jeunes la possibilité de découvrir l'écosystème du sport, de s'initier à l'entrepreneuriat et d'être coachés par des athlètes et mentors bénévoles des Banques Populaires. Destiné à plus de 2 000 jeunes à travers la France, il se décline en deux parcours :

- Mini-Entreprise® SPRINT :  
un programme d'une journée.
- Mini-Entreprise® MARATHON :  
un programme de 25 à 34 heures.

Les idées des mini-entrepreneurs ont été présentées en mai 2024.

La FNBP encourage les Banques Populaires à établir des partenariats avec les associations régionales d'EPA, comme celles formées dans le cadre de «3,2,1 Entreprenez» entre EPA régional et plusieurs Banques Populaires, incluant la Banque Populaire Val de France,



la Banque Populaire Grand Ouest, la Banque Populaire Rives de Paris, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, la Banque Populaire Occitane, la BRED, la Banque Populaire du Nord et la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.



# LA FONDATION BANQUE POPULAIRE

---

> VALORISATION  
DES LAURÉATS  
> PARTENARIATS

La Fondation d'entreprise nationale Banque Populaire, instrument de mécénat national des quatorze Banques Populaires, s'engage depuis 1992 en faveur de l'initiative individuelle et de la jeunesse.

Son action repose sur quatre principes fondamentaux : identifier les talents prometteurs, soutenir financièrement les lauréats, agir en tant que partenaire principal, et s'engager sur une durée maximale de trois ans.

La Fondation d'entreprise nationale Banque Populaire intervient dans trois domaines : le handicap, la musique et l'artisanat d'art.

## VALORISATION DES LAURÉATS

Les lauréats de la Fondation bénéficient d'un soutien pendant trois ans, comprenant une bourse financière ainsi que des conseils de jurés et un accompagnement par le réseau Banque Populaire. Des événements et ateliers variés sont également organisés pour enrichir leur réflexion et leur apporter une expertise sur des problématiques spécifiques aux jeunes entrepreneurs.

En 2024, année olympique et paralympique, la Fondation Banque Populaire a connu une étape importante en passant le cap des 1 000 lauréats.

Les performances des para-athlètes lors des Jeux Paralympiques ont également été



remarquables, avec la France remportant 75 médailles, dont 23 obtenues par 15 athlètes soutenus par la Fondation. La Fondation se félicite d'avoir contribué à leur succès grâce à un accompagnement financier et humain. Une soirée au Musée des Arts forains de Paris a été organisée en leur honneur.

Pour la musique, l'événement phare de l'année a été la 16<sup>e</sup> édition des Musicales de Bagatelle, qui a présenté quatre concerts, dont un concert inédit sur le thème «Musique et Sport», labellisé Olympiade Culturelle. Cet événement a rassemblé une trentaine de musiciens et plus de 600 spectateurs, offrant une grande diversité de répertoires dans une ambiance festive. L'objectif de ce festival est également de renforcer les liens entre la Fondation et les Banques Populaires régionales.

Pour les artisans d'art, deux expositions ont été organisées : BEL OUVRAGE à l'Orangerie du Sénat et POP'S ART à la Galerie By Chatel durant la Paris Design Week. Ces événements ont permis à une quinzaine de lauréats de présenter des œuvres inédites et de partager leur savoir-faire. Deux artisans ont également conçu des œuvres pour les Jeux Olympiques et Paralympiques : une prothèse inspirée de l'anatomie du corps pour un para-athlète et un porte-bonheur pour le Relais des Océans.

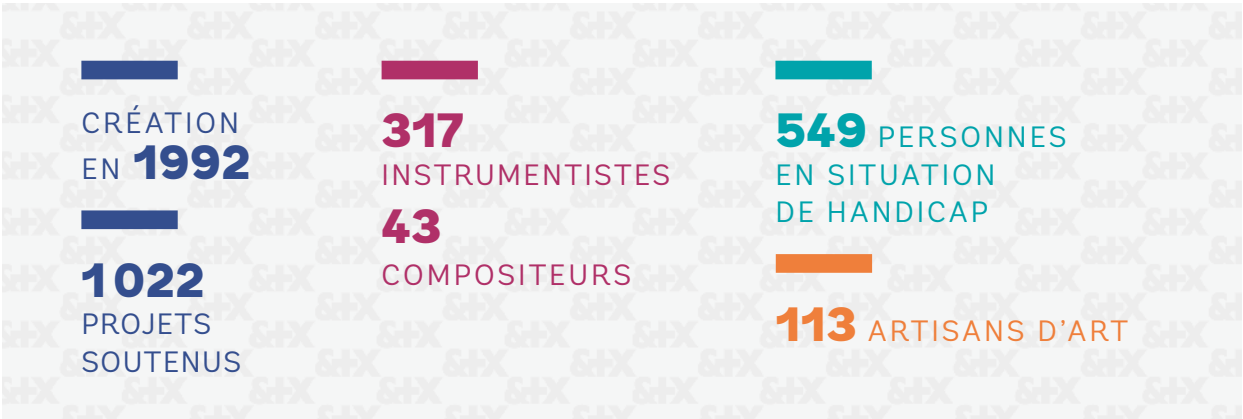


PARTENARIATS

La Fondation établit des partenariats en complément de ses actions, en résonance avec ses valeurs :

- Le dispositif « Mise en œuvre(s) », dédié à la création contemporaine en collaboration avec la Sacem et la plateforme de crowdfunding Proarti.
- VIVRE FM, une radio spécialisée sur les questions du handicap, offrant aux lauréats la possibilité de partager leur parcours et les défis rencontrés.
- Un partenariat avec l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, visant à encourager la création d'œuvres musicales contemporaines et à valoriser le savoir-faire des jeunes artisans d'art.
- Le parrainage de l'émission « Générations France Musique, le Live », dédiée à la jeune génération de musiciens pour leur première radio sur France Musique ou pour la présentation de leur premier disque.

Ces actions illustrent l'engagement de la Fondation en faveur de l'initiative individuelle et de l'accompagnement des jeunes talents.



## LE DISPOSITIF DE MÉDIATION BANCAIRE

Dans le cadre de la conformité aux nouvelles exigences réglementaires relatives au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, le réseau Banque Populaire a instauré, en novembre 2017, un dispositif national de médiation de la consommation, en collaboration avec la Fédération Nationale des Banques Populaires.

Ce service de médiation est accessible à tous les établissements du réseau Banque Populaire. Sa mission consiste à faciliter la résolution amiable des litiges de nature contractuelle, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers, entre les banques adhérentes et leur clientèle de particuliers. Ce dispositif est supervisé par un médiateur indépendant, inscrit sur la liste des médiateurs de la consommation et notifié à la Commission européenne. Depuis octobre 2021, Inès SEN occupe le poste de médiateur de la consommation auprès de la FNBP.

### POINTS REMARQUABLES

- › Croissance du nombre de recours à la médiation, incluant désormais les sollicitations des entrepreneurs individuels.
- › Initiatives de sensibilisation des banques auprès des clients ayant montré des résultats positifs.
- › 49 % des dossiers traités se situent dans une fourchette de 1 000 € à 5 000 €.
- › Augmentation du ratio de recevabilité (rapport entre demandes reçues et demandes recevables), atteignant 55 % en 2024.
- › Amélioration de la qualité des demandes soumises, notamment en termes de complétude.

Ces éléments démontrent l'engagement du réseau Banque Populaire à offrir un service de médiation efficace et à répondre aux attentes de sa clientèle.



#### BILAN DE L'ANNÉE 2024

- › Le service de médiation a traité un total de **2 623** demandes, ce qui représente une augmentation significative par rapport aux années précédentes.
- › **60 %** des dossiers reçus ont été jugés recevables pour médiation, indiquant une efficacité notable dans le traitement des demandes.
- › Les principaux sujets de médiation, reflétant les préoccupations des clients, concernaient les moyens de paiement (**69 %**) et le fonctionnement des comptes (**11 %**).
- › **61 %** des dossiers ont reçu des avis partiellement favorables aux clients.
- › Les délais de traitement des propositions de solution se sont améliorés.



# LES ANNEXES

- > LA RAISON D'ÊTRE  
BANQUE POPULAIRE
- > LES CHIFFRES-CLÉS 2024  
DU RÉSEAU DES BANQUES  
POPULAIRES
- > LA CARTE DES BANQUES  
POPULAIRES
- > L'ORGANIGRAMME  
DU GROUPE BPCE

12

## LA RAISON D'ÊTRE BANQUE POPULAIRE

**Résolument coopérative et innovante,  
Banque Populaire accompagne  
dans une relation durable et de proximité  
tous ceux qui vivent et entreprennent  
dans chaque territoire.**

- › Au cœur des territoires, les Banques Populaires ont une compréhension fine des acteurs et des enjeux régionaux, elles soutiennent les initiatives locales et agissent en proximité ;
- › Les Banques Populaires créent de la valeur économique et sociétale en étant convaincues de la nécessité d'une évolution harmonieuse de la société tout en préservant les générations futures ;
- › Le modèle coopératif des Banques Populaires leur garantit, depuis l'origine et grâce à leur gouvernance, indépendance, vision long terme, innovation et gestion équilibrée ;
- › Grâce à leur culture entrepreneuriale, les Banques Populaires accompagnent tous ceux qui entreprennent leurs vies et démontrent que la réussite est multiple.

# LES CHIFFRES-CLÉS 2024 DU RÉSEAU DES BANQUES POPULAIRES



**9,7 millions**  
DE CLIENTS



**5,3 millions**  
DE SOCIÉTAIRES



**29 946**  
COLLABORATEURS



**14**  
BANQUES  
POPULAIRES



**241**  
ADMINISTRATEURS



**1<sup>re</sup>**  
BANQUE DES ENTREPRISES  
POUR LA 14<sup>e</sup> ANNÉE CONSÉCUTIVE  
(Étude Kantar PME-PMI 2023 Banques  
Populaires. 1<sup>re</sup> banque des PME).



**6,1**  
milliards d'€  
DE PRODUIT NET  
BANCAIRE



**301**  
milliards d'€  
D'ENCOURS DE CRÉDIT



**385,8**  
milliards d'€  
D'ENCOURS  
D'ÉPARGNE



**211,4 millions d'€**  
D'EMPREINTE COOPÉRATIVE ET SOCIÉTALE  
SOIT 3% DU PNB AVEC 7054 ACTIONS EN FAVEUR  
DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

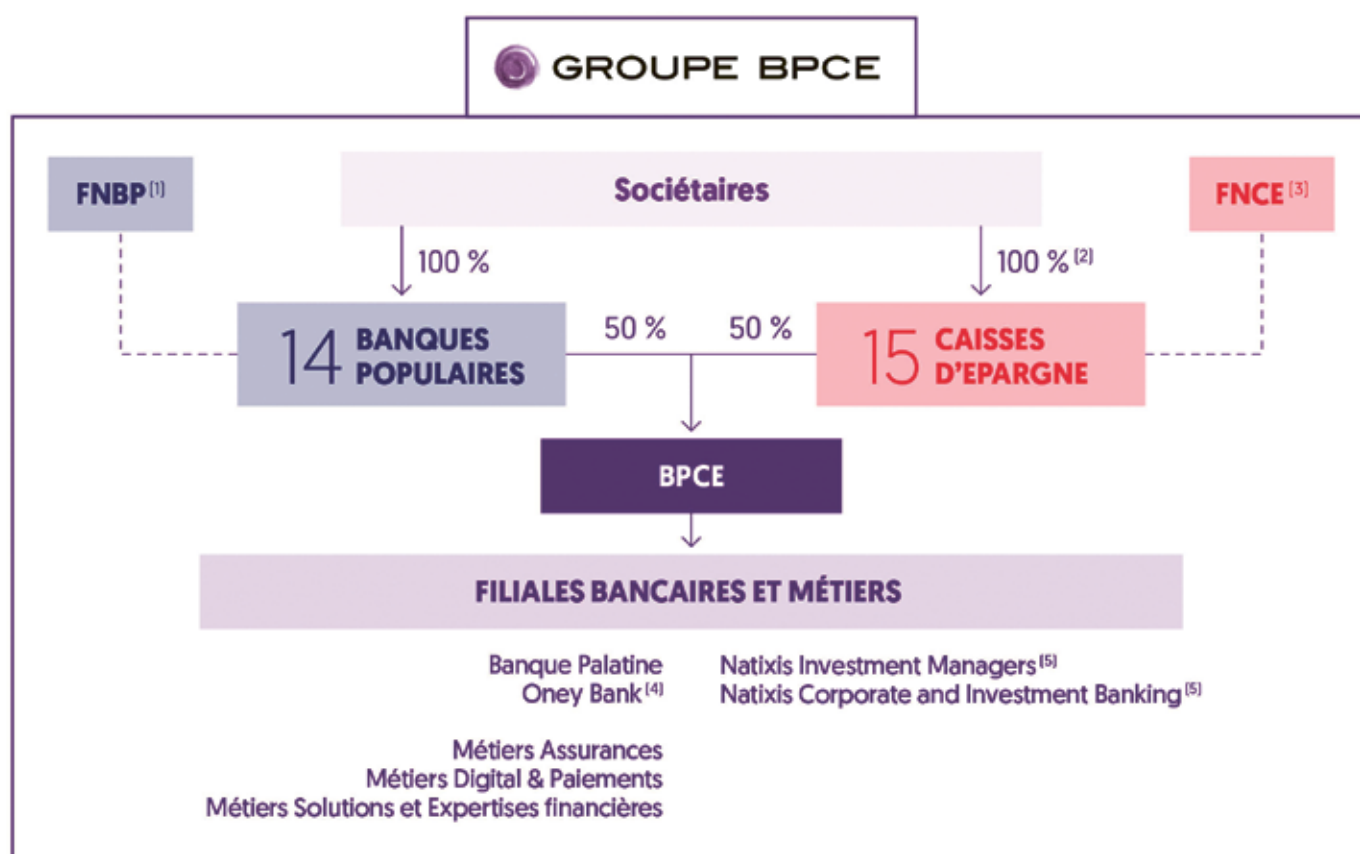
LA CARTE DES  
BANQUES POPULAIRES



DOM TOM



## L'ORGANIGRAMME DU GROUPE BPCE AU 31 DÉCEMBRE 2024



<sup>[1]</sup> Fédération nationale des Banques Populaires

<sup>[2]</sup> Via les sociétés locales d'épargne (SLE)

<sup>[3]</sup> Fédération nationale des Caisses d'Épargne

<sup>[4]</sup> Détenue à 50,1 %

<sup>[5]</sup> Via Natixis SA

**Fédération Nationale  
des Banques Populaires**

20 rue Rubens  
75013 Paris

SIRET 521 948 059 00030  
code NAF F9499Z

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Virginie Normand,  
Directrice Générale de la FNBP

**DIRECTRICE DE RÉDACTION**

Béatrice Vignon, Directrice  
Communication

**COORDINATION GRAPHIQUE  
ET RÉDACTIONNELLE**

Audrey Lecourt, Chef de projets Communication

**CONCEPTION ET RÉALISATION**

Juliane Cordes et Corinne Dury

**IMPRESSION**

Deja Link

**DATE DE PARUTION**

avril 2025

**CRÉDITS PHOTOS**

©FNBP (p. 5-6-7, 10, 13, 15, 16, 18, 19, 22, 25, 28, 29, 30, 33, 36, 37, 39, 40, 41) ; ©Maël Gonnet (p. 7)  
Conseil d'administration (p. 8 et 9) : ©Banque Populaire du Sud, ©Banque Populaire Occitane, ©Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, ©Banque Populaire Méditerranée, ©Franck Beloncle, ©Nicolas Fagot/Studio9, ©Banque Populaire Val de France, ©Banque Populaire du Sud, @Franck Beloncle, ©Styl'List images/ EtienneList, ©Alain Bujak, ©Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, ©Styl'List images/Etienne List, ©Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, ©UNIKEYE, ©Banque Populaire du Nord, ©Banque Populaire Rives de Paris, ©Jean-Philippe Homé-Sanfaute, ©Ludovic Combe, ©Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, ©Fabien Tijou, ©Frédéric Maligne, ©DP-Multimédia, ©Laurent Ghesquiere, ©Nicolas Fagot/Studio9, ©Christian Lauté, ©Franck Beloncle, ©Camille Collin ; ©Marie Lopez-Vivanco (p42) ; ©BPCE (p. 44n) ; ©Hwi.events (p. 45) ©Charlesdeluvio - Unsplash (p. 47).

**Fédération Nationale  
des Banques Populaires**  
20 rue Rubens  
75013 Paris

Tel : 01 58 40 61 41  
[information@fnbp.fr](mailto:information@fnbp.fr)  
[www.fnbp.fr](http://www.fnbp.fr)

**BANQUE POPULAIRE**   
Fédération Nationale

**BANQUE COOPÉRATIVE ET LOCALE**